**CAHIER DES CHARGES**

designation de la collectivite

**CENTRE HOSPITALIER SAINT-ELOI**

**PLACE SAINT-FRANCOIS**

**06380 SOSPEL**

Objet du contrat

**CREATION D’UN SITE INTERNET**

**Date limite de remise des offres le :**

**27 NOVEMBRE 2013 à 16 heures**

**I – identification de l’organisme**

 Centre Hospitalier Saint-Eloi - Place Saint-François - 06380 SOSPEL

 Tél. 04 93 04 30 30 – fax 04 93 04 30 03 – courriel : direction@hopitalsospel.fr

 Nombre de lits : 210 (185 lits d’EHPAD, 13 lits de SSR, 12 lits de MCO)

**II – Objet de la demande**

La demande a pour objet la création d’un site Internet composé d’une trentaine de pages.

*Public visé :*

* *Résidents et patients de l’établissement*
* *Familles des résidents et des patients*
* *Personnel de l’établissement*
* *Autres établissements*
* *Personnes en recherche d’hébergement en EHPAD*
* *Personnel en recherche d’emplois (IDE, AS…)*
* *ARS, Conseil Général…*

Le prestataire devra également intégrer l’hébergement du site web, le nom de domaine hopitalsospel.fr étant actuellement géré par la société Orange Business.

**III – Caractéristiques du site**

Le site devra intégrer la possibilité de :

* Ajouter, supprimer ou modifier des rubriques
* Supprimer, ajouter et modifier du texte dans les différentes rubriques
* Ajouter et supprimer des photos et des vidéos dans une bibliothèque multimédia
* Gérer un calendrier d’évènement
* Gérer une rubrique d’actualité
* Créer des questionnaires en ligne
* Intégrer dans les pages des documents bureautiques (PDF, Excel, Word ... etc)
* Mettre en ligne des annonces de marchés publics et des offres d’emplois

Le site devra intégrer une partie sécurisé par identifiant/mot de passe, afin de permettre la mise en ligne de données à l’attention des agents de l’établissement.

L’établissement devra être en capacité de pouvoir créer des utilisateurs.

 Il est également demandé l’intégration d’une application simple devant permettre au personnel de l’établissement de commander leur repas.

La connexion des agents à l’application se fera par la partie sécurisée du site Internet.

Cette application devra permettre au service de restauration de visualiser au jour le jour, le nombre de repas à produire ainsi que le nom et prénom des agents prévus.

L’inscription au repas sera verrouillé 48h avant le jour J.

L’édition d’un listing par agent du nombre de repas dans le mois devra être possible

**IV – Présentation des offres**

Le dossier à remettre devra comprendre les pièces suivantes :

* *Une présentation de la société et des références de réalisation de sites internet*
* *La méthodologie envisagée et la solution technique retenue*
* *Une proposition de maintenance et de formation*
* *Une proposition financière détaillée*

Le prestataire devra également être en mesure de proposer un site de démonstration permettant de tester les fonctionnalités demandées (hors application de gestion des repas).

**V – Options**

 Il est demandé, en option, le coût de la réalisation d’un reportage photo d’une vingtaine de photos environ à intégrer dans le site.

 Le prestataire proposera également en option, un service de référencement du site.

 L’établissement se réserve le droit de retenir ou pas les options présentées.

**VI – conditions d’envoi ou de remise des propositions**

Les propositions devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de Sospel

Place st François

06 380 Sospel

Avant la date indiquée sur la page de garde du présent cahier des charges.

**VII – Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

**VIII - Négociation**

Après analyse des propositions, l’établissement se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont les propositions seraient conformes au cahier des charges.

**IX – Mode de règlement**

Le règlement des dépenses sera effectué par mandat administratif dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires régissant le paiement des commandes publiques passées par les collectivités locales ou leurs établissements.

 Le comptable public assignataire chargé du règlement des factures est le Trésorier Municipal de MENTON.

**X – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Monsieur Laurent FORTUNI, informaticien

Tél : 06 11 45 99 48

(laurent.fortuni@gmail.com)

Monsieur Christian CAMOSSETTO, Adjoint au Directeur

Tél. 04 93 04 30 02 – fax 04 93 04 30 49

(c.camossetto@hopitalsospel.fr)

 SOSPEL, le 4 novembre 2013

 Le Directeur,

 Thierry LOIRAC.